

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-403-1930 promulguant le décret du 21 juin 1930, portant prorogation du privilège de la Banque de l'Indochine.

n° 12-403-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 juin 1930

Numéro JO
n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro
30 juin 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêt ne du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 21 juin 1930, portant prorogation du privilège de la Banque de l'Indochine

Vu le câblogramme-circulaire 16/7 du 18 juin 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret susvisé du 21 juin 1930, portant prorogation une période de six mois, à partir du 2 juin 1930, du privilège de La Banque de l'Indochine. Art 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON- BAISSAC.